
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 20 décembre 2018
17 h**

**Séance tenue le jeudi 20 décembre 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Colette Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier et Mme Maja Vodanovic

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Maria Tutino

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Georges Bourelle	M. Sylvain Ouellet	Envisager une solution plus globale et métropolitaine concernant le coût des centres de compostage et de biométhanisation

M. Beny Masella	Mme Nathalie Goulet	Accorder un soutien financier afin de couvrir le coût des services de la Sûreté du Québec en région
M. Robert Coutu	M. Benoit Dorais	Réévaluer à sa juste valeur le plan de gestion des matières résiduelles présenté en 2015

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 09.

CG18 0644

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG18 0645

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 novembre 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 novembre 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 décembre 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG18 0646

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 novembre 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 novembre 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 décembre 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 30 novembre 2018.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 30 novembre 2018.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 30 novembre 2018.
-

CG18 0647

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « L'avenir du secteur manufacturier à Montréal »

Le porte-parole d'assemblée dépose de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « L'avenir du secteur manufacturier à Montréal », et le conseil en prend acte.

04.04 1183430016

CG18 0648

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général portant sur Montréal en histoires

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au rapport de l'inspecteur général sur Montréal en histoires, et le conseil en prend acte.

04.05 1183624001

CG18 0649

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général portant sur l'octroi d'un contrat pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour véhicules (appels d'offres publics 15-14023 et 16-15500)

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au rapport de l'inspecteur général concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour véhicules (appels d'offres publics 15-14023 et 16-15500), et le conseil en prend acte.

04.06 1183624002

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 18 1114 du 13 novembre 2018 désignant la conseillère Colette Gauthier comme représentante de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 mai 2019

7.02 Dépôt de la résolution 181113 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc le 12 novembre 2018 intitulée « Résolution en appui à l'appel de la Ville de Montréal devant la cour suprême du Canada et à la demande du statut d'intervenant pour l'UMQ »

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0650

Accorder un contrat à Trois diamants autos (1987) ltée pour la fourniture de 60 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger - Dépense totale 2 172 882,03 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17265 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2018 par sa résolution CE18 1913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 172 882,03 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 60 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger, comprenant tous les frais incidents non limitatifs, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Trois diamants autos (1987) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 069 412,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17265 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1184922020

CG18 0651

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Les services EXP inc. (contrat #1: 8 628 579 \$, taxes incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat #2: 9 322 173 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux d'infrastructures - Appel d'offres public 18-17017 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2018 par sa résolution CE18 1920;

Vu la résolution CM18 1515 du conseil municipal en date du 17 décembre 2018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de réfection de structures, pour une somme maximale de 8 628 579 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17017 ;
- 2 - de conclure une entente-cadre par laquelle CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de réfection de structures, pour une somme maximale de 9 322 173 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17017 ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter un amendement à l'article 20.02 en retirant le paragraphe 1 du Résolu.

La présidente d'assemblée met aux voix l'article 20.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.02 1185249003

CG18 0652

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Stantec experts-conseils ltée (contrat #1 : 3 516 762,58 \$, taxes incluses) et Les services EXP inc. (contrat #2 : 2 853 881,86 \$, taxes incluses) pour la surveillance des travaux de réfection de ponts et d'ouvrages d'art - Appel d'offres public 18-17089 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2018 par sa résolution CE18 1919;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux de réfection de ponts et d'ouvrages d'art ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17089 ;

Firme	Somme maximale	Contrat
Stantec expert-conseils ltée	3 516 762,58 \$	1
Les services EXP inc.	2 853 881,86 \$	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187231065

CG18 0653

Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 174 580 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2018 par sa résolution CE18 1923;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 174 580 \$ à PME MTL Centre-Est pour soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1188006002

CG18 0654

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Linde Canada ltée (CG16 0014) pour la fourniture de gants de travail, nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal, pour un montant estimé de 547 589,95 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 888 816,46 \$ à 2 436 406,41 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1956;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze, de l'entente-cadre conclue avec Linde Canada ltée (CG16 0014), pour la fourniture de gants de travail, nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 547 589,95 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 888 816,46 \$ à 1 436 406,41 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1186133003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0655

Accorder des contrats à Serviforêt inc. pour les travaux d'abattage manuel de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay pour les lots 1, 2 et 3 - Dépense totale de 1 367 896,67 \$, taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 18-17305 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1953;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Serviforêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour les lots 1, 2 et 3 pour les travaux d'abattage manuel de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 139 913,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17305;
- 2 - d'autoriser une dépense de 113 991,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - d'autoriser une dépense de 113 991,39 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1188144002

CG18 0656

Autoriser le renouvellement de l'entente-cadre conclue avec Nortrax Québec inc. (CG16 0696), fournisseur unique, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere-division construction, pour un montant estimé à 1 209 546,43 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat jusqu'à concurrence d'une somme totale de 2 419 092,86 \$, taxes incluses, ou pour une période de vingt-quatre mois supplémentaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1957;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le renouvellement l'entente-cadre conclue de gré à gré avec Nortrax Québec inc. (CG16 0696), pour une durée supplémentaire de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour un montant estimé à 1 209 546,43 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat jusqu'à concurrence d'une facturation totale de 2 419 092,86 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1181541001

CG18 0657

Accorder un contrat à D.P.S. Transport inc. pour la fourniture et la livraison de sable en vrac au parc Frédéric-Back, pour une somme maximale de 705 337,14 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17237 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1952;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à D.P.S. Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de sable en vrac, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 705 337,14 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17237;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1188161001

CG18 0658

Accorder un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc. (CG15 0754) pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support pour les licences logicielles WebFocus, pour la période du 30 décembre 2018 au 29 décembre 2021, pour une somme maximale de 166 016,55 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1958;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc., fournisseur unique, pour la période du 30 décembre 2018 au 29 décembre 2021, pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 016,55 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 10 octobre 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1188057002

CG18 0659

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien des logiciels IBM selon le programme Passeport Avantage du manufacturier, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 1 929 088,34 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1959;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Novipro Inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un contrat de gré à gré pour l'entretien des logiciels IBM selon le programme Passeport Avantage du manufacturier, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 1 929 088,34 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion du CSPQ et tous documents relatifs pour l'adhésion au programme IBM Passeport Avantage, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1186871004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0660

Accorder un contrat à SIMO Management inc., pour une période de deux ans, pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 300 367,25 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17207 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1960;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à SIMO Management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection du réseau d'égout de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 083 639,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17207;
- 2 - d'autoriser une dépense de 216 727,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187526023

CG18 0661

Accorder un contrat à Talvi inc. pour la construction de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau principal d'aqueduc - Dépense totale de 3 016 851,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10272 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1964;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 016 851,71 \$, taxes incluses, incluant les contingences au montant de 253 943,75 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 223 470,50 \$, taxes incluses, pour la construction de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau principal d'aqueduc;
- 2 - d'accorder à Talvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 539 437,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10272;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187908002

CG18 0662

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie à divers endroits dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 161 975,49 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 434310 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1965;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 059 977,72 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie à divers endroits, dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 019 977,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 434310 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 101 997,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1187231070

CG18 0663

Autoriser une dépense additionnelle de 300 602,14 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et son annexe, dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CG18 0190), majorant ainsi le montant des contingences du contrat de 901 806,41 \$ à 1 202 408,55 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1969;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 300 602,14 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et son annexe, dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CG18 0190), majorant ainsi le montant des contingences du contrat de 901 806,41 \$ à 1 202 408,55 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1187619002

CG18 0664

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019, pour une somme maximale de 662 601,02 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1975;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, le projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville de Montréal des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019, pour une somme maximale de 662 601,03 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1187438009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0665

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec IGF axiom inc. (1 309 277,81 \$, taxes incluses), Groupe Intervia inc. (1 202 523,53 \$, taxes incluses), Les services EXP inc. (973 320,86 \$, taxes incluses) et Axor experts-conseils inc. (830 119,50 \$, taxes incluses), pour des services en conception pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable et d'éclairage extérieur - Appel d'offres public 18-17217 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1976;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception de documents d'ingénierie dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 2 - d'approuver les ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17217 ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
IGF axiom inc.	1 309 277,81 \$	36 mois	1
Groupe Intervia inc.	1 202 523,53 \$	36 mois	2
Les services EXP inc.	973 320,86 \$	36 mois	3
Axor experts-conseils inc.	830 119,50 \$	36 mois	4

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 36 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1187231080

CG18 0666

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour une prestation de service en analyse, configuration et développement de solutions d'affaires en gestion électronique de documents (GED) pour les services institutionnels de la Ville de Montréal, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 5 842 385,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17153 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1977;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'analyse, la configuration et le développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 5 842 385,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17153 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1188057003

CG18 0667

Autoriser une dépense additionnelle de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour le projet de déménagement des effectifs de l'hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat accordé à Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192), majorant ainsi le montant des contingences du contrat de 191 730,73 \$ à 364 193,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1980;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour le projet de déménagement des effectifs de l'hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat accordé à Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192), majorant ainsi le montant des contingences du contrat de 191 730,73 \$ à 364 193,23 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1187619003

CG18 0668

Accorder un contrat à Les Services EXP inc. pour les services professionnels de génie-conseil quant à différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 821 151,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17224 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1972;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de génie-conseil pour différents projets d'aménagement sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 821 151,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17224;
- 2 - d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1184162001

CG18 0669

Accorder un contrat de services artistiques à Jonathan Villeneuve, artiste professionnel, faisant affaire sous le nom 9387-3289 Québec inc., pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public « Utopie » pour le projet d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau, pour une somme maximale de 751 936,50 \$, taxes et contingences incluses / Approuver le projet de contrat à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1981;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver une projet de convention par lequel Jonathan Villeneuve, artiste professionnel, faisant affaire sous le nom de 9387-3289 Québec inc., s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public « Utopie » pour le projet d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau, pour une somme maximale de 751 936,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1187637003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0670

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, d'une durée de trente-six mois, avec GLT+ inc. (463 176,79 \$, taxes incluses) et Consultants Legico CHP inc. (431 397,70 \$, taxes incluses) pour l'estimation des coûts de construction de différents projets sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Dépense totale de 894 574,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17287 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1979;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels, d'une durée de trente-six mois pour la fourniture sur demande de services professionnels en estimation de coûts de construction d'infrastructures urbaines pour différents projets sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports;

- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats indiqués à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17287;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
GLT+ inc.	463 176,79 \$	36 mois	1
Consultants Legico-CHP inc.	431 397,70 \$	36 mois	2
TOTAL	894 574,49 \$		

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1182891002

CG18 0671

Accorder un prêt de 15 500 000 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 6 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 500 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 3 organismes du réseau PME MTL / Approuver les addendum aux conventions de prêt et cession de créances à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1983;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un prêt de 15 500 000 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant les 6 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 500 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 3 organismes du réseau PME MTL;
- 2 - d'approuver les addendum aux conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 6 organismes visés, soit :
 - PME MTL Centre-Est
 - PME MTL Centre-Ouest
 - PME MTL Centre-Ville
 - PME MTL Est de l'Île
 - PME MTL Grand Sud-Ouest
 - PME MTL Ouest de l'Île
- 3 - d'imputer ces avances de fonds conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1185175005

CG18 0672

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Corporation First Capital (Kirkland/Panama) inc., un espace d'une superficie de 6291 pieds carrés, situé au 2883, boulevard Saint-Charles, à Ville de Kirkland, pour les besoins du PDQ 1 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans et 15 jours, à compter du 13 février 2019, moyennant un loyer total de 2 519 466,10 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1985;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Corporation First Capital (Kirkland/Panama) inc. un espace d'une superficie de 6291 pieds carrés, situé au 2883, boulevard Saint-Charles, à Ville de Kirkland, pour les besoins du PDQ 1 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans et 15 jours, à compter du 13 février 2019, moyennant un loyer total de 2 519 466,10 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de troisième convention de modification de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1184069017

CG18 0673

Approuver le projet de 9^e convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Burak inc. un espace à bureaux d'une superficie de 1 870 pieds carrés, situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service des ressources humaines, pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2029, moyennant une dépense totale de 547 613,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1984;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de 9^e convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Burak inc. un espace à bureaux d'une superficie de 1870 pieds carrés, situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service des ressources humaines, pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2029, moyennant une dépense totale de 547 613,28 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1186025009

CG18 0674

Accorder un soutien financier maximal de 17 150 100 \$ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiée aux entrepreneurs / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1987;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 17 150 100 \$ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiée aux entrepreneurs;
- 2 - d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville et les 6 organismes visés ci-après, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier :

PME MTL Centre-Est;
PME MTL Centre-Ouest;
PME MTL Centre-Ville;
PME MTL Est de l'Île;
PME MTL Grand Sud-Ouest;
PME MTL Ouest de l'Île.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1185175003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0675

Accorder un soutien financier maximal de 375 000 \$, pour l'année 2019, et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 50 000 \$, à Judo Canada pour la tenue du Grand Prix de judo qui aura lieu à Montréal du 5 au 7 juillet 2019 / Autoriser à cette fin un virement de 375 000 \$, en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2019 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1990;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 375 000 \$ pour l'année 2019 et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 50 000 \$ à Judo Canada pour la tenue du Grand Prix de judo qui aura lieu à Montréal du 5 au 7 juillet 2019;
- 2 - d'autoriser un virement de 375 000 \$, en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la diversité sociale et des sports à cet effet;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1184141003

CG18 0676

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 \$, sur une période de quatre ans, à l'Institut Néomed, pour la mise en oeuvre d'un complexe d'innovation et de commercialisation en sciences de la vie et technologies de la santé (SVTS) - phase 1 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1991;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 \$, sur une période de quatre ans, à l'Institut Néomed pour la mise en oeuvre du Complexe d'innovation et de commercialisation en sciences de la vie et technologies de la santé (SVTS) - phase 1;
- 2 - d'approuver un projet de convention ente la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1184300003

CG18 0677

Accorder un soutien financier de 594 000 \$ au Conseil des Industries durables (CID) pour la reconduction du projet « Parcours développement durable Montréal » pour les années 2019-2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1988;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 594 000 \$ au Conseil des Industries durables (CID) pour la reconduction du projet « Parcours développement durable Montréal » pour les années 2019 à 2021 ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.28 1180881002

CG18 0678

Accorder un contrat à Norgéreq ltée, pour des travaux de mise aux normes de la plomberie et le remplacement des chaudières de l'édifice du 1500, rue des Carrières - Dépense totale de 1 494 861,96 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5980 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2032;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 494 861,96 \$, taxes incluses, soit 1 181 709,06 \$ pour les travaux de mise aux normes de la plomberie et le remplacement des chaudières de l'édifice du 1500, rue des Carrières, comprenant un montant de 177 256,36 \$ (15 %) pour le budget de contingences et un montant de 135 896,54 \$ (10 %) pour le budget des incidences;
- 2 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 181 709,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5980 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1181029007

CG18 0679

Autoriser une dépense additionnelle de 68 017,86 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 305401 accordé aux Entreprises Michaudville inc. (CG18 0297), majorant ainsi le budget autorisé des dépenses incidentes de 483 000 \$ à 551 017,86 \$, taxes incluses / Accorder un contrat à Bell Canada pour la reconstruction des massifs de conduits et du puits d'accès 3DPA2-1 se trouvant sur la rue Knox, entre les rues Hibernia et Charon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 160 917,86 \$, taxes incluses, conformément au Consentement de travaux sur commande portant le numéro de projet H58760 (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2033;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 68 017,86 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 305401 accordé aux Entreprises Michaudville inc. (CG18 0297) majorant ainsi le budget des dépenses incidentes autorisé de 483 000 \$ à 551 017,86 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'accorder un contrat à Bell Canada pour la reconstruction des massifs de conduits et du puits d'accès 3DPA2-1 se trouvant sur la rue Knox, entre les rues Hibernia et Charon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 160 917,86 \$ taxes incluses, conformément au formulaire de consentement de travaux sur commande portant le numéro de projet H58760 ;
- 3 - d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer le formulaire de consentement de travaux précité, pour et au nom de la Ville ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1187231090

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0680**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 41 576 385,02 \$, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 333904 (2 soum.) / Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 398 456 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville, remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 842 972 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville, remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2031;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 37 566 932,16 \$, taxes, variations de quantités et incidences incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury;
- 3 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission après correction d'une erreur d'écriture, pour une somme maximale de 31 480 274,25 \$, taxes incluses (excluant le budget des contingences) et incluant les montants des travaux remboursables par Bell et Énergir;
- 4 - d'autoriser une dépense de 4 009 452,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'imputer une dépense de 39 121 729,64 \$ aux règlements d'emprunts, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 398 456 \$ (contrat entente : 1 146 275,36 \$ + contingences : 137 553,04 \$ + variations des quantités : 114 627,54 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 7 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 842 972 \$ (contrat entente : 690 960,33 \$ + contingences : 82 915,24 \$ + variations des quantités : 69 096,03 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 8 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0681**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat de services professionnels à Desjardins Assurances pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels pour une période maximale de neuf ans et demi (9,5), soit du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2028 / Autoriser le versement d'une somme approximative de 872 824 932 \$ (incluant la taxe de 9 %) pour la durée maximale du contrat prenant fin le 31 décembre 2028 - Appel d'offres public 18-16915 (3 soum.) / Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat intervenu entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et SSQ Assurance pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, aux mêmes termes et conditions que le contrat approuvé par la résolution CG08 0342 / Autoriser le versement d'une somme approximative de 42 516 345 \$ (incluant la taxe de 9 %) pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2019 / Autoriser la modification des termes et conditions du contrat accordé à SSQ Société d'assurance-vie pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2018 afin de prolonger de 6 mois les périodes de comptabilité de résiliation initialement prévues aux arrangements financiers

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2034;

Préambule :

Attendu que pour la mise en oeuvre de la « Solution UMQ », l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'« UMQ ») a procédé à un appel d'offres public (UMQ001-2019-2024) pour l'octroi d'un contrat d'assurances collectives des employés du regroupement des municipalités de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides et Outaouais (ci-après le « Regroupement »), conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que suivant cet appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit SSQ Assurance (ci-après le « Contrat »);

Attendu que pour la mise en oeuvre de la « Solution UMQ » pour le Regroupement, l'UMQ a également procédé à un autre appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services conseils en lien avec le Contrat pour le Regroupement, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que suivant cet appel d'offres public, le contrat de services conseils a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mallette Actuaire inc. (le « Consultant »);

Attendu que la « Solution UMQ » prévoit le paiement à l'UMQ de frais de gestion équivalant à 1.15% des primes payables par chaque municipalité membre du Regroupement et le versement au Consultant d'une rémunération équivalant à 0.65% des primes payables par chaque municipalité membre du Regroupement;

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et en conformité avec la « Solution UMQ », la Ville de Montréal souhaite adhérer au Contrat du Regroupement de l'UMQ;

Attendu que SSQ Assurance et l'UMQ acceptent que la Ville de Montréal adhère au Contrat aux mêmes conditions que celui actuellement en vigueur entre SSQ Assurance et la Ville, sauf pour la durée du contrat qui sera du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, et sous réserve du paiement des frais de gestion payables à l'UMQ et de la rémunération payable au Consultant en vertu de la « Solution UMQ », et sans affecter les conditions du Contrat à l'égard des autres membres du Regroupement;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;
- 3 - de mandater l'UMQ pour la représenter au contrat d'assurances collectives;
- 4 - d'adhérer au contrat de l'UMQ en matière d'assurances collectives à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2019, aux conditions mentionnées au préambule;
- 5 - de déclarer que l'adhésion au contrat du regroupement « Solution UMQ » sera d'une durée maximale de six (6) mois commençant le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2019;

- 6 - de payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville de Montréal pour la durée de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par la Ville en guise de rémunération au consultant Mallette actuaire inc.;
- 7 - de s'engager à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec SSQ Assurance, en application des présentes au sein du regroupement auquel la Ville se joint, le tout sous réserve des modifications mentionnées plus haut;
- 8 - d'approuver une dépense approximative de 42 516 345 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville au contrat intervenu entre l'UMQ et SSQ pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019;
- 9 - d'approuver le contrat par lequel Desjardins Assurances, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels, pour une somme maximale de 648 487 138 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16915 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 10 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 11 - d'autoriser la modification des termes et conditions du contrat d'assurance collective octroyé à SSQ Société d'assurance vie inc. pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2018 afin de prolonger les périodes de comptabilité intérimaire et finale de résiliation conformément à la convention de modification numéro 1 jointe au présent dossier. Les rapports de résiliation seront produits dans les quatre mois suivant les dates mentionnées ci-dessous :
 - la comptabilité finale des régimes d'assurance maladie, des soins dentaires et de l'invalidité de courte durée se produit 12 mois après le 30 juin 2019;
 - la comptabilité finale des régimes d'assurance vie et d'invalidité de longue durée se produit 36 mois après le 30 juin 2019;
 - la comptabilité intérimaire se produit après 12 mois et 24 mois suivant le 30 juin 2019.
- 12- de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il procède à la mise en application des changements.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1186775001

CG18 0682

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Gémitech inc. pour le remplacement de disjoncteurs 25 kV ainsi que pour la fourniture et l'installation de circuits amortisseurs RC à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs - Dépense totale de 3 667 234,59 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10251 - (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2025;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 667 234,59 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 465 000 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 100 000 \$, taxes incluses, pour le remplacement de disjoncteurs 25 kV ainsi que pour la fourniture et l'installation de circuits amortisseurs RC à l'usine de production de l'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs;

- 3 - d'accorder à Gémitech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 102 234,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10251;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1184474002

CG18 0683

Accorder un contrat à ArchiDATA inc., pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels de traitement et d'archivage de plans de bâtiments dans la solution ArchiDATA (Optic en ligne) utilisée à cet effet à la Ville, pour une somme maximale de 336 301,88 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 18-17174 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2035;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, ArchiDATA inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels de traitement et d'archivage de plans de bâtiments dans l'application Optic en ligne utilisée à cet effet à la Ville, pour une durée de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 336 301,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17174 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1187632001

CG18 0684

Accorder un soutien financier de 4 805 000 \$ au Bureau du taxi de Montréal pour l'année 2019 / Approuver le projet d'entente-cadre et le projet de convention de prêt de services entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2036;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente-cadre et la convention de prêt de services entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019;
- 2 - d'accorder un soutien financier de 4 805 000 \$ pour l'année 2019 au Bureau du taxi de Montréal, selon les termes et conditions édictés dans le projet d'entente-cadre;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1187652004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.39 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0685

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville, d'un montant maximum de 35 M\$, visant la réalisation des travaux reconnus admissibles pour le projet d'aménagement et de mise en valeur de l'île Sainte-Hélène, legs du 375^e anniversaire de Montréal, devant être complétés avant le 31 décembre 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2053;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville d'un montant maximum de 35 000 000 \$ visant la réalisation des travaux reconnus admissibles pour le projet d'aménagement et de mise en valeur de l'île Sainte-Hélène, legs du 375^e anniversaire, et devant être complétés avant le 31 décembre 2019, soit :

- l'aménagement complet de l'allée Calder;
- l'aménagement d'une agora naturelle;
- l'aménagement d'un village événementiel;
- le réaménagement de la promenade riveraine haute;

et ce, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-municipalités, sous-volet 2.1 projets à incidences régionales ou urbaines;

2 - de mandater la Société du parc Jean-Drapeau pour gérer la mise en œuvre de ce projet;

3 - d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1183246001

CG18 0686

Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par expropriation, un terrain de Investissements de Ville inc. pour la construction du nouveau centre de transport de l'Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2039;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par expropriation, un terrain de Investissements de Ville inc. pour la construction du nouveau centre de transport de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1180854009

CG18 0687

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à MédiSolution (2009) inc. pour consulter l'historique des données des paies versées aux employés provenant de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (CUM), pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 555 893,78 \$, taxes incluses / Autoriser, à l'exercice 2019, un virement budgétaire non récurrent de 129 400 \$ en provenance du Service des ressources humaines vers le Service des technologies de l'information et un virement budgétaire récurrent de 99 200 \$ en 2020 / Réduire la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 72 500 \$ à compter de l'exercice budgétaire 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2055;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme MédiSolution (2009) inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour consulter l'historique des données des paies versées aux employés provenant de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (CUM), pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 555 893,78 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser, à l'exercice 2019, un virement budgétaire non récurrent de 129 400 \$ au net, ainsi qu'un virement budgétaire récurrent de 99 200 \$ au net en 2020 et les années subséquentes, le tout en provenance du Service des ressources humaines vers le Service des technologies de l'information, et de réduire la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 72 500 \$ au net à compter de l'exercice budgétaire 2022 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1187684007

CG18 0688

Accorder un soutien financier de 930 000 \$, pour l'année 2018, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2054;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 930 000 \$, pour l'année 2018, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc., afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1187956001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0689

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2019)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 par sa résolution CE18 1832;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 8 novembre 2018, par sa résolution CG18 0582;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER 2019)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1183843012

CG18 0690

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 par sa résolution CE18 1831;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 8 novembre 2018, par sa résolution CG18 0583;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 136,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1183843015

CG18 0691**Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2019)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 par sa résolution CE18 1833;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 8 novembre 2018, par sa résolution CG18 0584;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER DE 2019)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 21 juillet 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2019 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2019 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2019 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'un exercice financier antérieur qui finance le déficit d'agglomération constaté au 31 décembre 2017.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1183843008

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES
Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2019

Villes liées	<u>Quotes-parts</u>	<u>Quotes-parts</u>
	- Générales - Service de l'eau - Déficit exercice(s) antérieur(s)	Premiers répondants
Ville de Montréal	82,87927 %	83,83120 %
Villes reconstituées	17,12073 %	16,16880 %
Baie d'Urfé	0,49369 %	0,49936 %
Beaconsfield	0,85222 %	0,86201 %
Côte-Saint-Luc	1,13553 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,67665 %	1,69590 %
Dorval	2,91435 %	2,94782 %
Hampstead	0,40341 %	0,40804 %
L'Île-Dorval	0,00286 %	0,00289 %
Kirkland	1,19269 %	1,20638 %
Mont-Royal	2,13112 %	2,15559 %
Montréal-Est	0,70019 %	0,70823 %
Montréal-Ouest	0,23485 %	0,23755 %
Pointe-Claire	2,61287 %	2,64288 %
Senneville	0,13746 %	0,13904 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,30303 %	0,30651 %
Westmount	2,32982 %	2,35658 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

CG18 0692
Approbation d'une dérogation temporaire pour 2019 de la limite d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 par sa résolution CE18 1848;

Vu le dépôt de cette demande de dérogation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 8 novembre 2018, par sa résolution CG18 0585;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la demande de dérogation temporaire pour 2019 de la limite du ratio d'endettement, tel qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 115 %.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0693

Prendre acte du bilan 2012-2018 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains / Approuver le renouvellement du Programme pour l'année 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1997;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre acte du bilan 2012-2018 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2 - d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1187898006

CG18 0694

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (56 510 416,33 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 2007;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, soit un montant de 56 510 416,33 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1183894004

CG18 0695

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720 » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1185092005

CG18 0696

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 \$ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 \$ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 \$ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 \$ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1184060001

CG18 0697

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1188168001

CG18 0698

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le remorquage des véhicules

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1172748001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0699

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2019)

Vu l'avis de motion donné du Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2019) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 8 novembre 2018 par sa résolution CG18 0587;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 8 novembre 2018 par sa résolution CG18 0587;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018, par sa résolution CE18 1854;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2019).

Adopté à l'unanimité.

42.01 1183843007

Règlement RCG 18-037

CG18 0700

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019)

Vu l'avis de motion donné du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 8 novembre 2018 par sa résolution CG18 0588;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 8 novembre 2018 par sa résolution CG18 0588;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018, par sa résolution CE18 1855;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2019).

Adopté à l'unanimité.

42.02 1183843009

Règlement RCG 18-038

CG18 0701

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 8 novembre 2018 par sa résolution CG18 0589;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 8 novembre 2018 par sa résolution CG18 0589;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018, par sa résolution CE18 1857;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1183843013

Règlement RCG 06-054-7

CG18 0702

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2019)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2019) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 8 novembre 2018 par sa résolution CG18 0590;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 8 novembre 2018 par sa résolution CG18 0590;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018, par sa résolution CE18 1850;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1185205006

Règlement RCG 18-039

CG18 0703

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 par sa résolution CG18 0620;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 par sa résolution CG18 0620;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018, par sa résolution CE18 1819;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1180592002

Règlement RCG 18-040

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0704

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réparation de la station de pompage et du réservoir McTavish

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réparation de la station de pompage et du réservoir McTavish à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 par sa résolution CG18 0621;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réparation de la station de pompage et du réservoir McTavish » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 par sa résolution CG18 0621;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018, par sa résolution CE18 1818;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réparation de la station de pompage et du réservoir McTavish.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1182675002

Règlement RCG 18-041

CG18 0705

Adoption - Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 par sa résolution CG18 0622;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 par sa résolution CG18 0622;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018, par sa résolution CE18 1897;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1181179010

Règlement RCG 18-042

CG18 0706

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Réserver une somme de 25 M\$ pour assurer le financement du programme

Vu l'avis de motion donné du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 par sa résolution CG18 0623;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 par sa résolution CG18 0623;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018, par sa résolution CE18 1898;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs »;

2 - de réserver une somme de 25 M\$ pour assurer le financement du programme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1187796003

Règlement RCG 18-043

CG18 0707

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 par sa résolution CG18 0624;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018 par sa résolution CG18 0624;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018, par sa résolution CE18 1902;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1185929004

Règlement RCG 18-044

CG18 0708

Approuver le Règlement R-187 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 7 188 900 \$ pour financer le projet « Employé numérique phases 2 et 3 » pour un terme de 5 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2018 par sa résolution CE18 1943;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-187 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 7 188 900 \$ pour financer le projet « Employé numérique phases 2 et 3 », pour un terme de 5 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1186213007

CG18 0709

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer monsieur Jocelyn Pauzé à titre de membre de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation en remplacement de madame Lise Zarac.

Adopté à l'unanimité.

51.01

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, la mairesse, Mme Valérie Plante, et M. Beny Masella, au nom des villes liées, offrent leurs meilleurs vœux pour Noël et la nouvelle année 2019.

À 17 h 27, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse